CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS
Boulevard Etienne Clémentel
63200 RIOM



CONSTRUCTION DU NOUVEL EHPAD ET RELOCALISATION DES PARKINGS DU PERSONNEL
rue Amable Faucon - 63 200 RIOM
63200 RIOM

CCTP - Lot N°16 RAILS LEVE-PERSONNES
DCE

ARCHITECTE MANDATAIRE
ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT
1 rue Fontaine du Pila Saint Gély
34000 MONTPELLIER
Tel : 0467340427 /
archi.environnemen@gmail.com

ONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
ECIB PROJECT
127 Avenue de la République
63000 CLERMONT-FERRAND
Tel : 0473925612 /
Email : ecib.project@ecib-project.com

BET STRUCTURE/FLUIDES/SSI/OPC
IGETEC
5 Avenue Georges Pompidou
15000 AURILLAC
Tel : 0471638830 /
Email : accueil@igetec.fr

BUREAU D'ETUDE VRD
GEOVAL
38 rue de Sarlième
63800 COURNON D'AUVERGNE
Tel : 0473379101 /
Email : cournon@geoval.info

BUREAU D'ETUDE HQE
CANOPEE
47 Chemin de la Taillat - BP 117
38243 MEYLAN CEDEX
Tel : 0476890895 /
Email : contacts@be-canopee.fr

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE
SIGMA acoustique
12 avenue Jean Monnet
12000 RODEZ
Tel : 0565627892 /
Email : sigma.acoustique@orange.fr

BUREAU D'ETUDE AMENAGEMENT PAYSAGER
ATELIER LE FUR
178 Chemin de la Nerthe
13016 MARSEILLE
Tel : 0491693971 /
Email : lefurpaysages@wanadoo.fr

ERGONOMIE SIGNALETIQUE
AXONE DESIGN
18 rue Alexandre Desrousseaux
59000 LILLE
Tel : 0320543652 /
Email : f.bonin@axone-environnemen.com

SOMMAIRE

16-1 GENERALITES 3
16-1-1 Objet du dossier 3
16-1-2 Phasage et conditions de réalisation des travaux 3
16-1-3 Réglementation 3
16-1-4 Fourniture de documents 3
16-1-5 Etudes d'exécution, plans d'atelier et de chantier 3
16-1-6 Nettoyage 3
16-1-7 Réception des supports 3
16-1-8 Echantillons et prototypes 4
16-1-9 Protection des ouvrages 4
16-1-10 PPSPS 4
16-1-11 Marques et produits 4
16-1-12 Règles de construction 4

16-2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 5
16-2-1 SYSTEME DE RAILS 5

16-1 GENERALITES

16-1-1 Objet du dossier

Le présent dossier concerne la définition et la description des travaux du Lot n°16 Rails lève-personnes à exécuter pour la construction du nouvel EHPAD et la relocalisation des parking du personnel.

16-1-2 Phasage et conditions de réalisation des travaux

Les travaux seront réalisés en une seule tranche ferme, avec deux phases identifiées et complémentaires permettant de faire atterrir le projet à la date de livraison du planning de consultation, tout en y intégrant une livraison intermédiaire actant de la déconstruction du bâtiment K et de la réalisation des 50 et 67 stationnements supplémentaires prévus au projet.

l'entreprise doit garder à l'esprit que l'ensemble des travaux se dérouleront **sur un site occupé et en fonctionnement** et que les dispositions décrites à l'article "Déroulement des travaux en site occupé / risques pour les patients" devront être parfaitement suivies.

16-1-3 Réglementation

Les travaux du présent lot devront être conformes avec les normes en vigueur, à savoir, les D.T.U., les Normes NF, les avis techniques de mise en œuvre des différents matériaux employés.

16-1-4 Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux, à savoir :
- Procès-verbaux de matériaux employés,
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le procès-verbal de réception des supports,
- Les plans d'exécution, d'atelier et de chantier, de détails et de réservations suivant l'article ci-après.

16-1-5 Etudes d'exécution, plans d'atelier et de chantier

L'entrepreneur devra la fourniture des plans d'exécution, d'atelier et de chantier, la Maîtrise d'œuvre ayant une mission de base, **sans** établissement des plans d'exécution.
Ces plans seront établis en fonction des plans PRO et porteront sur les détails en surface courante et sur tous les types de points singuliers (plans de détails et plans de réservations).
Pendant la période de préparation des travaux, l'entrepreneur devra la fourniture des plans de réservations.

16-1-6 Nettoyage

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.
Un nettoyage quotidien du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail et la sécurité du personnel.

16-1-7 Réception des supports

Une visite des lieux sera impérative pour la remise des prix afin d'apprécier précisément les prestations à fournir.
Avant toute exécution de travaux sur le chantier, l'entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il doit réaliser ces ouvrages, suffisamment tôt.
Toute anomalie ou défaut non constaté contractuellement fera l'objet de reprises à la charge et sous la responsabilité de l'entrepreneur du présent lot.

16-1-8 Echantillons et prototypes

L'entrepreneur devra à la demande du Maître d'Ouvrage la fourniture des échantillons des matériaux employés.
Il devra la fourniture d'échantillons des ouvrages à exécuter en longueurs ou surfaces suivant la demande du Maître d'Ouvrage.
Toute exécution de travaux sera conditionnée par l'approbation des échantillons et prototypes après modifications et mises au point éventuelles.

16-1-9 Protection des ouvrages

L'entrepreneur est responsable de la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.
Il en devra la protection soignée et maintenue pendant toute la durée du chantier.
Toute détérioration due au manque de protection sera reprise par l'entrepreneur, sans supplément de prix, sous sa responsabilité.
De même, il devra la protection des ouvrages mitoyens. Toute dégradation de ces ouvrages, occasionnée par l'entreprise, fera l'objet des reprises nécessaires (totale ou partielle) à ses frais et sous sa responsabilité.

16-1-10 PPSPS

Avant tout début de travaux, le titulaire devra fournir son PPSPS
Sur ce plan devront figurer les cabanes de chantier, les aires de stockage des matériaux, le stationnement éventuel d'engins, etc.
Après approbation, suite aux modifications éventuelles, le titulaire devra se conformer à ce plan durant toute l'exécution des travaux, en harmonie avec le P.G.C.

16-1-11 Marques et produits

NOTA : Les marques de produits stipulés sont données à titre indicatif. Les entreprises établiront leur proposition sur ces produits ou sur des équivalents techniques.
Il sera privilégié des matériaux ne contenant pas d'agents émissifs. les revêtements de sol bénéficieront de labels de type "GuT" ou équivalent. Les colles et autres matériaux seront labellisés "NF Environnement".

16-1-12 Règles de construction

Suivant le décret et l’arrêté du 22 octobre 2010, la commune de Riom se situe en zone de sismicité de **type 3- Aléa modéré**

L'ensemble des ouvrages seront dimensionnés suivant les règles parasismiques

16-2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

16-2-1 SYSTEME DE RAILS

Fourniture et mise en oeuvre d'un système de rails plafonniers, travaux comprenant :
- Rail en profilé aluminium laqué blanc RAL 9010, exempt de tout système électrique, hauteur la plus faible possible.
-Tous les rails seront équipés d'un chariot porte-moteur pivotant permettant d'y accrocher au choix soit un moteur traditionnel multifonction soit un moteur nomade réversible.
- Chaque extrémité du rail sera équipée d'un cache de finition plastique qui sera clipsé sur celle-ci, et qui sera de couleur identique au rail.
- Un jeu de 2 butées sera installé dans chaque rail. Ces butées seront réglables et maintenues chacune par 2 vis de pression. La partie de la butée côté moteur sera pourvue d'un amortisseur caoutchouc.
- Un boulon M8 traversant sera installé à chaque extrémité du rail et fait office de butée de sécurité.
- Les têtes d'écrou et boulons seront recouverts d'un cache écrou de même couleur que le rail.
- Les rails seront fixés directement sur la dalle béton par l'intermédiaire de supports plafond
- Chaque support est solidement ancré au plafond par l'intermédiaire de 2 goujons à expansion M10, chaque rail sera donc fixé par au minimum 4 points d'ancrage.
- Pour les pièces équipées de faux plafonds, utilisation de réhausses.
- A l'aplomb des fixations, le rail sera testé selon la norme NF EN 10535.
- Un certificat de test sera remis pour tous les locaux équipés

De même, le fournisseur produira les notes de calcul des ancrages prévus pour son installation

Les travaux ont pour but de doter les chambres d'un rail de transfert en H facilitant le transfert des résidents. Ce rail sera constitué de ;
- 2 rails primaires de 2.50 m de longueur chacun
- 1 rail coulissant de longueur de 2.10 m
- 1 chariot-traverse servant de liaison entre les rails porteurs et le rail coulissant.

Sujétions particulières :
Protection des sols au présent lot dans le cas d'installation des rails en après pose des revêtements de sol.

Localisation :

Pour équipement de l'ensemble des chambres des étages R+1, R+2 et R+3
Pour équipement des salles de bains communes du RDC et des étages